

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021**

Délibération : **2021-11-232**  
 OBJET : **CREATION / SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**  
 Nomenclature : **4.1.1**

<p><b>En exercice</b> : 27  <b>Présents</b> : 24  <b>Pouvoirs</b> : 3  <b>Absents</b> : 0  <b>Votants</b> : 27                  Délibération comportant :                  Annexe : /</p>	<p>Le huit novembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b>                  Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC</p>
---	---

**Les membres ayant donné un pouvoir :**  
 Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur :** Valérie ROBERT

1. Vu la délibération du 18 décembre 2009 créant l'emploi d'attaché territorial,  
 Vu la mobilité interne effectuée au sein du service urbanisme,  
 Vu la nécessité de remplacer l'agent en charge de la gestion immobilière et foncière, de l'agriculture et du commerce,  
 Vu la nécessité de mise en adéquation du grade avec le poste à pourvoir,  
 Vu la réorganisation du service urbanisme et l'accroissement des besoins,

Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs :

<b>SUPPRESSIONS D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>CREATIONS D'EMPLOIS</b>	<b>Nb</b>	<b>Date de création</b>
<b>Filière administrative</b> • Attaché	1 poste à temps complet	<b>Filière administrative</b> • Rédacteur	1 poste à temps complet	9 novembre 2021
		<b>Filière administrative</b> Adjoint administratif	1 poste à temps non complet (21/35 <sup>ème</sup> )	9 novembre 2021

2. Vu la délibération en date du 14 décembre 2020 créant un poste d'adjoint technique afin de renforcer temporairement l'équipe voirie,  
 Considérant l'accroissement des besoins au service voirie – espaces verts avec la compensation des temps partiels et le déploiement d'une équipe dédiée à la propreté publique, il convient de pérenniser le poste d'agent de voirie,  
 Considérant la réorganisation en équipes de terrain, il convient de créer un poste de chef d'équipe dédié à la voirie,

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière technique</b> • Adjoint technique	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Filière technique</b> • Agent de maîtrise • Agent de maîtrise principal • Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe • Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe • Adjoint technique	1 poste à temps complet	9 novembre 2021

3. Vu la délibération en date du 27 septembre 2021 créant un emploi dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet,  
 Vu la nécessité de mettre en adéquation le grade avec la personne recrutée sur le poste de responsable du pôle Atout'âge.

Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière administrative</b> • Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	1 poste à temps complet	<b>Filière animation</b> • animateur	1 poste à temps complet	1 <sup>er</sup> décembre 2021

4. Considérant qu'il s'avère nécessaire de prolonger temporairement un agent administratif au service Ressources Humaines afin de travailler sur le développement des actions de prévention préconisées par l'agent en charge de la fonction d'inspection du Centre de Gestion de Loire-Atlantique ainsi que sur le plan d'actions de qualité de vie au travail.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant RH en charge de la prévention à temps complet.

L'agent percevra une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Il est donc proposé la prolongation de contrat de l'agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 août 2022.

Considérant la présentation faite en commission Ressources le 20 octobre 2021,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 8 novembre 2021

Alain ROYER, Maire



